



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**

**SÉANCE ORDINAIRE
LE MARDI 3 AVRIL 2018**

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le troisième jour du mois d'avril 2018 à 20 h à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames France Desroches et Carol Rivard, messieurs Pierre Bisailon, Marc Chalifoux, Léo Quenneville et Denis Thomas.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, l'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle et le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien, étaient présents. La coordonnatrice au service des loisirs et événements, madame Julie Brosseau, était aussi présente.

**Résolution # 2018-04-43
OUVERTURE DE LA SESSION**

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 3 avril 2018 à 20 h.

**Résolution # 2018-04-44
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

**Résolution # 2018-04-45
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 mars 2018 soit adopté étant en tout point jugé conforme.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2018-04-46 COMPTES À ACQUITTER

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 7 mars 2018 au 3 avril 2018 dont le montant est de 340 350,63 \$ et, de plus, acceptent la liste des dépenses du fonds d'administration et des dépenses en immobilisation, le tout pour un montant de 307 961,33 \$ selon la liste des comptes et factures.

Résolution # 2018-04-47 PARTICIPATION AU PROJET PANNEAUX D'EXERCICES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois offre à toutes les municipalités faisant partie de la MRC du Haut-Richelieu l'opportunité de partager la subvention reçue dans le cadre du *Programme Nouveaux Horizons* pour la conception et la réalisation de panneaux d'exercices;

CONSIDÉRANT QUE le projet se veut commun et vise à favoriser la participation à des activités physiques par le biais de circuits de mise en forme balisés de panneaux d'exercices invitant les enfants, les adultes et les aînés à exécuter des mouvements ou des exercices selon leur niveau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix désire participer audit projet;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix s'engage à payer tous les frais encourus par des besoins particuliers excédent le montage final des dix (10) panneaux d'exercices.

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix s'engage à installer au moins un circuit de mise en forme balisé de panneaux d'exercices d'ici le 31 décembre 2018.

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix adresse par résolution des félicitations à la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois pour cette initiative et des remerciements pour l'invitation à participer à ce projet.

Résolution # 2018-04-48 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2020

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix dans le cadre de la mise en œuvre de l'entente de développement culturel 2018-2020 – Volet Soutien aux actions en médiation culturelle - demande une subvention pour le projet intitulé « *Notre petite salle de spectacle démontable* ».



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

QUE le montant demandé aux Fonds culturels de la MRC du Haut-Richelieu est de 5 000 \$.

QUE le conseil municipal mandate la coordonnatrice au service des loisirs et événements, madame Julie Brosseau, à agir à titre de personne répondante.

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix s'engage à fournir un minimum de 5 % en capital financier.

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix s'engage à donner aux partenaires principaux de l'entente de développement culturel de la MRC du Haut-Richelieu, une visibilité proportionnelle au financement obtenu.

AVIS DE MOTION

Avis de motion de la présentation à une séance subséquente, d'un règlement portant le numéro 371-2018 pourvoyant à l'appropriation d'une somme maximale de 36 800 \$, par emprunt, pour couvrir les frais de refinancement du règlement d'emprunt numéro 237-2006 dont un solde non amorti de 1 843 000 \$ sera renouvelable le 16 juillet 2018.

Résolution # 2018-04-49

TARIFICATION DE LA BORNE ÉLECTRIQUE

CONSIDÉRANT QUE la borne pour les véhicules électriques destinée au programme *Branché au travail* est publique depuis le 1^{er} mars 2018;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QU'une tarification forfaitaire de 2,50 \$ par recharge soit appliquée pour l'utilisation de la borne pour véhicules électriques installée à la mairie de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Résolution # 2018-04-50

INSCRIPTIONS AUX CONGRÈS ADMQ, COMAQ ET ACSIQ

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale, madame Marie-Lili Lenoir, la trésorière adjointe, madame Lise Dupuis, et le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien, à assister au congrès annuel de leur association respective, et ce, avec frais de dépenses selon la politique de remboursement établie :

Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), du 13 juin au 15 juin 2018 à Québec;

Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ), du 23 mai au 25 mai 2018 à Québec;

Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ), du 2 juin au 5 juin 2018 à Rimouski.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**

Résolution # 2018-04-51

CRÉATION D'UN COMITÉ DE SUIVI DU PLAN D'ACTION MADA

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la création d'un comité de suivi du plan d'action MADA, formé de la conseillère, madame Carol Rivard, d'au moins deux sièges pour des personnes représentant les aînés et d'un siège pour les familles.

Résolution # 2018-04-52

« DÉFI JE BOUGE 2018 » - AUTORISATION À CIRCULER SUR LE TERRITOIRE

CONSIDÉRANT la demande de la Fondation Santé Haut-Richelieu – Rouville de circuler sur notre territoire le samedi 8 septembre 2018 lors du grand défi dont les profits seront versés à la Fondation;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le « Défi Je bouge 2018 » à circuler sur le territoire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et encourage cette activité de promotion de saines habitudes de vie.

Résolution # 2018-04-53

PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX INITIATIVES LOCALES D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET DE PLEIN AIR

CONSIDÉRANT la subvention de 5 000 \$ reçue de Loisir et Sport Montérégie et de Kino-Québec pour le projet de butte de neige;

CONSIDÉRANT QU'il nous a été impossible de réaliser le projet cet hiver, pour diverses raisons, entre autres, le court laps de temps alloué;

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix demande un report de date de fin des travaux afin de nous permettre d'aménager de façon sécuritaire l'aire de glisse.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Denis Thomas qu'à une session ultérieure, le conseil adoptera un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 231-2006 tel qu'amendé.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Ce règlement aura pour effets d'encadrer l'aménagement d'un établissement de la sous-classe d'usages A3-centre d'accueil à l'intérieur de la zone 103.1 et d'agrandir la zone 103.2 à même une partie de la zone 103.1.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Résolution 2018-04-54

PROJET DE RÈGLEMENT # 370-2018 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 231-2006 DE FAÇON À ENCADRER LA SOUS-CLASSE D'USAGES A3-CENTRE D'ACCUEIL À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE 103.1 ET À AGRANDIR LA ZONE 103.2 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 103.1

ATTENDU QUE le règlement de zonage # 231-2006 et ses amendements en vigueur s'appliquent sur le territoire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut diviser le territoire de la municipalité en zones et spécifier pour chaque zone les constructions et les usages qui sont autorisés;

ATTENDU QUE le conseil souhaite encadrer la sous-classe d'usages A3-Centre d'accueil à l'intérieur de la zone 103.1;

ATTENDU QUE le conseil souhaite agrandir la zone 103.2;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 avril 2018;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

La grille de spécifications de la zone 103.1 faisant partie intégrante du règlement de zonage # 231-2006 est modifiée en remplaçant la note 2 par la note 2 suivante :

« (2) Un seul établissement de la sous-classe A-3 : centre d'accueil est autorisé dans la zone. »

Le tout tel qu'il appert à l'annexe A du présent règlement et en faisant partie intégrante.

ARTICLE 2

Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage # 231-2006 est modifié en agrandissant la zone 103.2 à même une partie de la zone 103.1.

Cette modification est illustrée au plan joint à l'annexe B, ce plan faisant partie intégrante du présent règlement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

ARTICLE 3

Le projet de règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce 3^e jour du mois d'avril 2018.

Claude Leroux
Maire

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion :

Le 3 avril 2018

Adoption du premier projet de règlement : Le 3 avril 2018

ANNEXE A

- Grille de spécifications pour la zone 103.1.

ANNEXE B

- Extrait du plan de zonage actuel et du plan de zonage proposé.

Résolution # 2018-04-55

FEUILLET PAROISSIAL

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix achète une publicité annuelle dans le feuillet paroissial au coût de 240 \$ pour un encart de ½ x 6 pouces.

Résolution # 2018-04-56

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Schéma de couverture de risques de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 22 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a fourni un fichier Excel pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie. Ce fichier comporte trois (3) onglets : PMO (plan de mise en œuvre), IP (indicateur de performance) et GRAPH (indicateur de performance sous forme de graphique);

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel an 8 (22 juillet 2017 au 31 décembre 2017) a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix a pris connaissance du rapport d'activité annuel an 8;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix adopte le rapport d'activités annuel an 8 en lien avec le Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur Jacques-M. Daigle, inspecteur municipal, dépose son rapport du mois de mars.

DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Gilles Bastien, directeur du service de sécurité incendie, dépose son rapport d'activités et ceux de la brigade des pompiers volontaires pour le mois de mars.

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COORDONNATRICE AU SERVICE DES LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS

Madame Julie Brosseau, coordonnatrice au service des loisirs et événements, dépose son rapport du mois mars.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Claude Leroux, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros: 2018-04-46, 2018-04-47, 2018-04-48, 2018-04-50, 2018-04-55.

Marie Lili Lenoir

Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

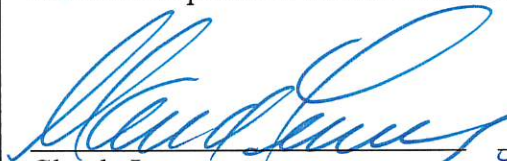
Résolution # 2018-04-57

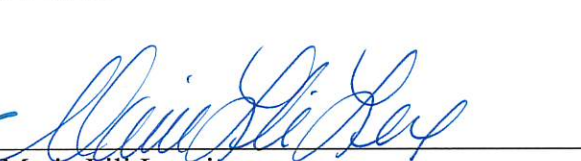
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session ordinaire à 22 h.


Claude Leroux
Maire


Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière